

RÈGLEMENT SPORTIF

''Stand Up for Yoann''

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La 8^{ème} édition du Raid Paddle « Stand Up for Yoann » aura lieu le dimanche 08 septembre 2024 dans la baie de Saint-Jean-de-Luz Ciboure. Le rendez-vous pour les équipes est fixé à la Grande plage de Saint-Jean-de-Luz. Tous les détails seront fournis aux inscrits par courriel et via les pages Instagram / Facebook de l'association Le Petit Prince d'Angelu.

Concept : Le raid paddle Stand Up for Yoann est une course de relais en équipe de 2 ou 3 personnes. L'objectif est de réaliser, en une heure, le plus de tours sur un parcours balisé entre deux bouées. La reconnaissance du parcours aura lieu le matin même de la course lors de la réunion préparatoire.

ORGANISATION

La course est ouverte aux sportifs de tous niveaux et est accessible à partir de 10 ans, sous réserve de fournir certains justificatifs.

Pour des raisons de sécurité, la course est limitée à 100 paddles, soit 100 équipes de 3 personnes.

Le jour de la course, les équipes doivent obligatoirement se présenter à la table des marques afin d'obtenir le numéro de l'équipe (dossard). La réunion préparatoire de la course aura lieu le 08 septembre 2024 à 10h45 et le départ de la course sera donné à 11h00.

Conditions pour participer :

PERSONNES MAJEURES LE 08/09/2024	PERSONNES MINEURES AYANT 10 ANS OU PLUS LE JOUR DE LA COURSE
<ul style="list-style-type: none">• Un certificat médical datant de moins de 3 ans. Celui-ci doit préciser la non-contre-indication quant à la pratique sportive du Stand Up Paddle, y compris en compétition.• L'acceptation signé du règlement sportif.	<ul style="list-style-type: none">• Un certificat médical datant de moins de 3 ans. Celui-ci doit préciser la non-contre-indication quant à la pratique sportive du Stand Up Paddle, y compris en compétition / ou une licence Surf ou SUP (Stand Up Paddle) en cours de validité.• Une autorisation parentale• L'acceptation signé du règlement sportif.

L'association met à la disposition des participants un [certificat médical type](#) ainsi qu'une [autorisation parentale](#), accessibles sur le site.

Les candidats n'ayant pu fournir les justificatifs nécessaires à la validation définitive de l'inscription ne seront pas autorisés à prendre le départ de l'épreuve. Le frais d'inscription quant à eux ne seront pas remboursés.

Pour toute demande spécifique, merci de [contacter l'association Le Petit Prince d'Angelu](#).

DROITS À L'IMAGE

En vous inscrivant, vous autorisez Le Petit Prince d'Angelu à diffuser toute photo, vidéo sur tout support de communication.

SÉCURITÉ ET SANCTIONS

Le code et la déontologie du « sportif » sont à appliquer strictement sur tout le plan d'eau. Le respect d'autrui et l'esprit sportif sont de mise pour cet événement ; l'organisation

s'engage au bon respect de cette règle. En cas de non-respect de celle-ci, les concurrents s'exposent à des sanctions et à une disqualification totale de l'équipe, ceci à la seule discrétion de l'association organisatrice.

L'abus d'alcool n'est pas compatible avec une course sportive. L'accès au plan d'eau sera refusé à toute personne en état d'ébriété.

Sanctions : Toute attitude non sportive ou non courtoise et/ou le non-respect de ce règlement peut conduire à des sanctions allant de 15 minutes de "prison" à la disqualification de l'équipe.

Assurance : Tous les participants doivent posséder une assurance responsabilité civile.

INSCRIPTION ET PARTICIPATION

Les inscriptions se font exclusivement en ligne à l'adresse suivante : <https://www.njuko.net/sufy8>

Les frais d'inscription s'élèvent à **45€ par équipe de 3**, soit 15€ par personne. L'inscription se fait obligatoirement par équipe de 2 ou 3 personnes. Les frais d'utilisation de la plateforme d'inscription « Njuko » sont inclus dans le forfait de 45€.

Grâce au soutien de notre partenaire Sports-Mer, l'association « Le Petit Prince d'Angelu » propose également la location de paddle pour la somme de 15€. L'offre comprend un paddle en mousse ainsi qu'une pagaie par équipes. Pour cette huitième édition, 20 paddles sont disponibles à la location. Les locations de Paddle se font lors de l'inscription sur le site ou à la table des inscriptions le jour de la course.

L'inscription n'est **ferme et définitive** qu'à partir du moment où le paiement a été reçu et que l'ensemble des justificatifs (certificat médical + autorisation parentale / licence surf ou sup) ont été transmis à l'équipe d'organisation.

Les pièces justificatives peuvent être transmises jusqu'au 22 Août 2023 minuit. Après cette date, l'inscription sera annulée et aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Pour transmettre ses justificatifs, chaque participant dispose d'un lien présent dans le courriel de confirmation d'inscription lui permettant de compléter son dossier.

LE PARCOURS ET LES ÉQUIPES

Un parcours en Stand Up Paddle entre l'arche de départ et la bouée.

Il est destiné aux personnes de tous niveaux et est ouvert à la discipline suivante :

Le Stand-Up Paddle :

- L'équipe devra comprendre 2 ou 3 personnes.
- Les participants devront rester sur le parcours balisé pour l'occasion.
- L'objectif de la course est de faire le maximum de tours pendant une heure.
- Au coup de la corne de brume, si la bouée 1 est dépassé, le compétiteur doit terminer le tour.
- Les participants de SUP devront impérativement se tenir debout sur le paddle.

Le plan d'eau :

Sur le plan d'eau, deux zones majeures.



- **Zone de parcours :** Le parcours sera présenté lors du brief avant la course. Il sera entre l'arche de départ / arrivée et la bouée qui seront situés dans la zone indiquée ci-dessus.

Seules les personnes munies de leur numéro de participant pourront accéder à la course (un seul membre par équipes à la fois). Elles devront respecter le tracé du parcours, ceci pour leur sécurité. Le non-respect du parcours entraînera la disqualification de l'équipe entière.

- **Zone de relais :** Elle est située sur la plage sous l'arche. Elle permettra d'effectuer ainsi le relais. Avant de passer la rame, il faut impérativement passer devant la table des marques, annoncer le numéro de l'équipe, afin de comptabiliser le nombre de tours. Le relais doit obligatoirement se faire dans cette zone, sous peine de pénalités.

Le classement :

Le vainqueur de l'épreuve Stand Up Paddle sera l'équipe qui aura fait le plus de tours par catégorie et qui arrivera le premier après le coup de corne de brume. Chaque 1^{ère} équipe de chaque catégorie sera récompensée, les équipes gagnantes remettront le titre en jeu pour l'édition suivante.

Solidairement vôtre.